

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	André PAILLAS
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean MENE-SAFRANE	à	Michel LAURONCE
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAINÉ, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130924-11-CUL

MEDIATHEQUE : TRAVAUX DIVERS

M. BEDECARRAX expose :

1. Meuble garde-corps autour de la trémie

Ce meuble, situé en surplomb de l'espace jeunesse, a été conçu pour servir de table de travail et d'espace de rangement. Il est un geste architectural fort du bâtiment.

Bien que conçu dans les règles de sécurité, il est apparu, dès l'ouverture de l'équipement au public, que les enfants pouvaient, à partir de poufs ou autres sièges qu'ils déplaçaient, monter sur la tablette pour se pencher au-dessus de la trémie.

Pour éviter des accidents, il est proposé de rajouter un vitrage sécurit de 15 cm de hauteur. Ce vitrage sera installé en saignée dans la tablette et fixé en sous face de manière invisible. Le travail sera confié, pour des raisons de garantie, à l'entreprise Richard, fabricant du meuble.

Le devis s'élève à 6 282 € HT (7 513.27 € TTC). L'entreprise procèdera par la même occasion à des petits réglages sur les portes et menuiseries.

2. Evacuation des eaux de pompage du refroidissement

Le rafraîchissement du bâtiment est assuré par l'eau du gave d'Aspe pompée dans le canal de fuite de la centrale hydroélectrique.

Toutefois, au cours des travaux, l'entreprise de maçonnerie n'a pas implanté l'évacuation comme prévu dans un canal abandonné mais dans l'escalier d'accès à la berge. Cela avait fait l'objet d'une réserve à la réception des travaux, mais compte tenu du contentieux avec l'entreprise, cette réserve n'a pu être levée.

L'eau s'évacue donc en jaillissement dans les marches et dégrade les maçonneries adjacentes. De plus, cela a rendu l'escalier moussu et extrêmement glissant, le rendant dangereux notamment lors des opérations de maintenance des pompes.

L'entreprise Casadebaig a établi un devis de réalisation d'une canalisation encastrée dans l'escalier en pierre mais également de reprise de l'escalier. Le montant des travaux s'élève à 3 242 € HT (3 877.43 € TTC).

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général, section Investissement, opération 124.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire exécuter les travaux et régler les dépenses correspondantes
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT